

1897-98
FR
nominal, en
1898, ou, au
1898.
a retard de
1898 à 1899.
lechnance et
surtout l'imp
imple lettre
VERTE
les indus
présentées à
spéciales.
leaux sont le
scription, de
mes :
CELLES ;
EGE ;
SV ;
VERS ;
ont pas été
du droit de
1897 juillet
maisons et
de l'estam-
pital social.
1897-1898
n-Tromd.
THEM
D
en l'Hôtel de
ledit notaire
sthem,
nète compe-
avec, boite
ge, serré, gla-
se, praires et
de l'armen-
n-Tromd, et
d-Orelje.
nète du cha-
sire. 1891
A. Yivorde.
Pinteventie,
nète, adqvers
de, en la salle
n-Loup, 36, f
N
Précises en un
étage, remises
le, cuir, puits
nète, 75, conté
MERCE
affaires.
ON
A. Kervés de
sine et de Wo-
1897
re à Bruxelles,
nète.
des, en la salle
sardi, 21 juin
TE
A. Kervés de
sine et de Wo-
1897
re à Bruxelles,
nète.
des, en la salle
sardi, 21 juin
MERCE
affaires.
ON
A. Kervés de
sine et de Wo-
1897
re à Bruxelles,
nète.
des, en la salle
sardi, 21 juin

LA GUILLOTINE

La guillotine de Paris est actuellement sans domicile. Il s'agit évidemment d'un domicile nocturne, car, durant le jour, elle est à l'abri dans des bâtiments officiels, et elle ne sort que la nuit. Apparemment, c'est en place de la Roquette qu'on pouvait la trouver, près de la prison du même nom, à l'endroit où cinq places spacieuses, larges et lisses, indiquaient sa place habituelle. Or, la prison où l'on enfermait les condamnés à mort pour les envoyer à la guillotine moyennant un bref trajet, va être démolie. Il s'agissait donc, près d'une autre prison, de trouver un nouvel emplacement pour la guillotine.

C'est ici que les difficultés commencèrent. On hésita, chercha, trouva. On l'aurait installée dorénavant dans le faubourg Saint-Jacques, au boulevard Arago; mais voici que tous les habitants du quartier protestent, se récrient, signent des pétitions, des adresses. Chacun veut bien qu'on exécute encore les assassins, mais ailleurs, en d'autres lieux, loin de chez soi. On admet la peine de mort, mais on ne veut pas voir la guillotine. C'est un peu à cause des scènes auxquelles donnent lieu les exécutions capitales. Comme on n'en sait jamais la date exacte, elles attirent, durant plusieurs nuits, dans le quartier où elles ont lieu, une foule étrange, bizarre, infâme souvent, la lie de la population, qui y mène grand bruit et grand scandale.

C'est à cause de cela que les paisibles habitants de chaque quartier protestent et s'affolent à l'idée qu'on installerait la guillotine sur quelque place de leur voisinage. Car, pour le reste, ils ne sont pas autrement sensibles, paraît-il, pour les condamnés, ni partisans de l'abolition de la peine de mort. Cette vieille question qui passionna tant l'époque romantique, fit prononcer par Lamartine des harangues enflammées, et écrire par Hugo son *Dernier jour d'un condamné*, ne retomba plus en discussion au jour d'hui. La plupart, ici, en tiennent pour l'opinion que résuma avec esprit Alphonse Karr : « Que messieurs les assassins s'occupent ! »

Or, à Paris, plus que jamais, les assassins ne paraissent pas découragés à nous faire grâce. Justement cette semaine, trois abominables assassins — et des assassins doubles, c'est-à-dire d'un enfant en même temps que la mère — ont été commis, sans compter la condamnation à mort de l'anarchiste Etievant qui tira des coups de revolver sur deux gardiens de la paix et menaça d'assassiner tout le poste de police. Voilà une série d'exécutions en perspective dont la plupart des condamnés sont tout jeunes; car les assassins d'aujourd'hui se recrutent parmi des adolescents, cent mille rôdeurs de vingt ans, en guerre contre la société, paresseux, débauchés, décidés à ne point travailler, vivant résolument de vols, d'agressions, de crimes. C'est des grandes capitales comme Paris surtout qu'il est vrai de dire : « Les villes sont semées d'au forêts et il n'est pas difficile d'y retrouver les bêtes féroces. »

Il semble donc que la société ait besoin, ici, afin de se protéger, de la guillotine qui, certainement, pour cette grandissante armée du vice, est un épouvantail. Et d'aucuns pensent que si elle peut avoir cette influence de l'exemple terrible, elle aurait dû ne pas elle-même abattre peu à peu, se réduire, devenir un instrument exigü, humble, qui se cache pour ainsi dire, comme s'il avait honte. En ce moment où les habitants des divers quartiers la repoussent, il apparaît que c'est un peu sa faute et que son humilité la mène à ces humiliations. Elle manqua de crânerie. Autretfois les lois de justice étaient dressées sur une estrade. La machine de mort était bien en évidence. Le spectacle du châtiement s'offrait comme la leçon terrible qui hanterait à jamais la mémoire des assistants et les arrêterait si, un jour, l'idée du crime germe en eux. Mais peu à peu il y eut de successives atténuations au spectacle rigoureux des exécutions. C'est sous l'Empire qu'on supprima la chemise rouge pour l'assassin et l'incendiaire, le voile noir pour le parricide.

Plus récemment, on a simplifié la mise en scène de la guillotine; elle n'est plus installée sur une estrade, mais à même le pavé. Elle ne domine plus la foule. Les bois eux-mêmes sont tout réduits. C'est une machine sobre et petite, insignifiante en somme, n'étant le couteau qui hypothèque tout de suite les regards des condamnés sortant de la prison et qui n'ont que quelques pas à faire pour arriver à ce que la langue populaire a appelé de ce nom curieux et sinistrement expressif : « la veuve ». Quelques-uns s'y dirigent chrétiennement, en baisant le crucifix et l'annoncier, mais la plupart ne visent qu'à être fanfarons et à bavarder d'une dernière crânerie bien vaine.

Aussi j'vais m'offrir pour marcher sans qu'on m'y émeuve. C'est pas mal que l'indouïsme fanche devant la veuve. Preux pas qu'on dit que j'ai en l'air de la hante. Avant d'être dans l'air A la Roquette.

Ains chantait Aristide Bruant, hardie attiré de ce Paris vieux et terrible. Et, en effet, la plupart des assassins marchent à la mort comme dans un spectacle devant ce qu'on a appelé le

« Tout-Paris des dernières », et parfois on les applaudit comme des acteurs. C'est ce qui arriva à l'exécution de Barré et Lebiez, deux complices exécutés le même jour. Ce dernier marcha si fermement qu'on cria sur son passage : « Bravo ! Lebiez ! »

C'est pour éviter ces scandales que la Chambre est saisie depuis longtemps d'un projet abolissant la publicité des exécutions capitales (mais il est douteux qu'il réunirait une majorité). C'est à cause des mêmes motifs que les tranquilles bourgeois s'opposent à l'installation de la guillotine dans leur quartier, ces mêmes bourgeois, peu braves en somme, et trop pusillanimes, qui maintenant proscrirent la guillotine comme ils procurent, il y a quelques années, le bourreau lui-même. C'était au temps des attentats anarchistes. Le pauvre M. Deibler faillit aussi se trouver sans domicile, comme la guillotine l'est maintenant. Tous les propriétaires lui donnaient congé, refusaient de lui louer, parce qu'on aurait bien pu faire sauter la maison où habiterait le bourreau, ce bon bourreau pourtant dont Villiers de l'Isle Adam racontait qu'il se penchait avec douceur au suprême moment vers le condamné et lui murmurait (à la façon des dentistes), avant de faire glisser le couperet : « Soyez tranquille, je ne vous ferai pas mal ! »

GEORGES HODINCHACH.

Journal officiel

(19 juin.)

Ordre de Léopold. — Sont promis et nommés :

Au grade de commandeur, M. Warnant, secrétaire général fil. de greffier du Sénat.

Au grade d'officier, MM. Fiévé, ancien membre de la Chambre des représentants à Gand; Léger, à Gand.

Au grade de chevalier, M. Keesen, à Bruxelles; M. Perier, docteur en droit, directeur du *Compte rendu analytique flamand*; Tambour, docteur en droit, et Demarteau, sténographes de la Chambre des représentants; Claeys, Bonnart, à Gand.

Ordre judiciaire. — Nominations.

M. Dion, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Bruxelles, est nommé juge au même tribunal.

M. Fromes, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Malines, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Bruxelles, en remplacement de M. Dion.

M. van den Branden de Reeth (baron), avocat, juge suppléant à la justice de paix du premier canton de Malines, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Malines, en remplacement de M. Fromes.

M. Janssens, avocat, juge suppléant au tribunal de première instance siégeant à Bruxelles, est nommé substitut du procureur du roi près le même tribunal.

M. Leborne, avocat, juge suppléant à la justice de paix du canton de Saint-Josse-ten-Noode, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance siégeant à Bruxelles, en remplacement de M. Janssens.

M. Jaumotte, avocat, juge suppléant à la justice de paix du troisième canton de Bruxelles, et Godtschalck, avocat, juge suppléant à la justice de paix du canton de Laeken, sont nommés juges suppléants au tribunal de première instance siégeant à Bruxelles.

M. Deryn, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Anvers.

M. Glensson, avocat, juge suppléant au tribunal de première instance siégeant à Turnhout, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Turnhout, en remplacement de M. Deryn.

M. Belpaire et Willems, avocats à Anvers, sont nommés juges suppléants au tribunal de première instance siégeant à Anvers.

M. Beckers, avocat, juge suppléant à la justice de paix du canton de Saint-Gilles, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance siégeant à Charleroi.

M. Dourlet, avocat à Charleroi, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance siégeant à Charleroi, en remplacement de M. Materne, appelé à d'autres fonctions.

M. Basing, avocat à Charleroi, et Georges, avocat, juge suppléant à la justice de paix du canton de Jambart, sont nommés juges suppléants au tribunal de première instance siégeant à Charleroi.

M. Versteylein, docteur en droit, greffier de la justice de paix du canton de Turnhout, est nommé juge de paix de ce canton, en remplacement de M. Normans, démissionnaire.

M. Muller, candidat notaire à Warembois, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton de Templeuve, en remplacement de M. Du Jardin, démissionnaire.

M. Titeca, notaire à Hoogbode, est nommé juge suppléant à la justice de paix du canton d'Hoogbode, en remplacement de M. Demey, démissionnaire.

M. Clèvey, avocat-avoué près le tribunal de première instance siégeant à Furnes, est nommé juge suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Ghawy, démissionnaire.

Notaires. — M. Lillen, candidat notaire à Yverlès, est nommé notaire à la résidence de Neuf-Chapelle, en remplacement de M. Desjéux, décédé.

Enregistrement et domaines. — Sont nommés receveurs de l'enregistrement et des domaines :

A Gosselies, M. Dandou, actuellement receveur des mêmes produits à Pâturages.

A Audenard, M. Duculot, actuellement receveur des mêmes produits à Sottegem.

A Florenville, M. Goffin, actuellement receveur des mêmes produits à Wellin.

Revue de la Presse

Comment les « argonautes » de l'Albertville se préparent à l'inauguration du chemin de fer congolais. — On lit dans une lettre adressée à la *Chronique* en cours de voyage vers le Congo par un des invités à l'inauguration du Railway congolais, ces lignes relatives à la cuisine du bord :

Elle est exquise d'affaires, cette cuisine, et les dîners et les dîners sont pantagruéliques. Et quelle care, mes enfants ! Elle contient, entre autres : 3,000 bouteilles de champagne des premières marques, 2,500 bouteilles de bières diverses, autant de Moselle, Rhin, Saubernes ; un millier de bouteilles de Porto, dont des crus de 1868 et 1847 ; plus de cent litres de cocktail ; toutes les espèces de bière, depuis le bock Gruber jusqu'au genre Lambic ; 3,000 bouteilles de la Source romaine ; 4,000 bouteilles d'autres eaux minérales, limonades, sodas, sirops, etc., etc., et l'absinthe la fine champagne, le hasselt, le boonekamp, le kummel, les anisettes remplissent de leurs facons d'imposants celliers.

Et dans une cabine, à l'abri de l'humidité, reposent dans l'quatretrois mille havanes simplement délicieuses.

Les livres du Voorn. — L'organe de la coopérative socialiste de Gand, parlant du placard de M. Van Huffel, placard dont nous avons reproduit le texte dans notre numéro précédent, rappelle les vols commis jadis à l'administration communale de Gand et ailleurs.

Se bornant à dire que M. Van Huffel poursuit la destruction de la coopérative socialiste, le dit organe n'essaye pas de démontrer que ses livres de commerce aient été effectivement détruits par le feu.

La spéculation à Bruxelles. — A titre documentaire, cette vigoureuse protestation du *Journal des Tribunaux* :

Ainsi donc, lisons-nous dans ce journal, nous sommes menacés de voir s'installer chez nous la spéculation stérile dont Paris ne veut plus, et de voir servir chez nous les maux contre lesquels la France a pris un énergique remède. Gare à nos bourses, gare à nos poches ! Une émigration de joueurs nous menace. Les fonds dont l'industrie et le commerce ont besoin vont être détournés vers la spéculation au sens funeste du mot.

Est-ce que notre gouvernement va laisser s'épanouir ce phénomène redoutable sans rien faire pour l'endiguer ?

Une commission spéciale a été nommée jadis par M. Le Jeune, alors ministre de la justice, pour préparer des projets de loi destinés à la répression des abus financiers, un des plus abominables fléaux de notre époque. Cinq de ces projets ont été déposés par la commission après la plus attentive étude.

La Chambre n'a été saisie que d'un seul d'entre eux et il y a même un Jeun qui serait incompréhensible si on ne connaissait l'influence occulte des hommes d'argent. L'arrivée bruyante de la Commission parisienne à Bruxelles est une occasion choisie de les mettre tous à l'ordre du jour et de montrer que la Belgique ne veut pas d'une contamination dont nos voisins viennent de se débarrasser.

A OSTENDE

LES NOUVELLES INSTALLATIONS MARITIMES (DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Ostende, 19 juin.

Ostende est en fête depuis hier. Elle sera encore en fête demain. C'est que ce mois de juin 1898 marque une époque peut-être décisive dans l'histoire maritime de notre belle cité balnéaire. Aujourd'hui, 19 juin, a eu lieu en effet la pose de la première pierre des nouvelles installations maritimes d'Ostende, et ces nouvelles installations espèrent que cette cérémonie sera le commencement d'une ère de prospérité pour le port.

Les plans du nouveau port ont été transmis à l'administration supérieure dès 1894. Quand l'ingénieur en chef Demey vint prendre la direction du service d'Ostende, il fut frappé de la situation précaire dans laquelle se trouvait et l'avant-port, et l'ancien quai de pêcheurs, et les ports d'Anvers, et les vieux quais. D'autre part, le commerce maritime était paralysé par le peu de profondeur de l'écluse d'accès aux bassins.

M. Demey — disparu trop vite — ambitionnait d'élargir l'accès du port par l'élargissement du chenal et l'établissement de coupures à travers la Stormbank. Puis il fit le plan d'un ensemble d'installations maritimes qui feront d'Ostende un des premiers ports du littoral du Nord. Il serait injuste, à ce propos, de ne pas dire — et tout Ostende s'en souvient aujourd'hui — que l'honorable ministre des finances, M. De Smet de Naeyer a appuyé de toute son influence la réalisation de ces projets.

Le train royal parti de Leeken à 5 h. 47, est arrivé en gare d'Ostende à 11 heures. L'honorable gouverneur de la Flandre occidentale, M. le baron Kussette, le bourgmestre d'Ostende, M. Pieters et la commission de place attendaient le souverain sur le quai. Depuis longtemps le canon tonait; il-les, du côté de l'ancien bassin de chasse des seigneurs français. Quant à la ville, elle avait reçu une décoration d'enthousiasme : fleurs, drapeaux, oriflammes, inscriptions, le tout à profusion, jusqu'au sommet de la mâture des navires amarrés aux quais des bassins.

La pose de la première pierre a eu lieu, précisément à l'ancien bassin de chasse des seigneurs français qui va devenir le grand bassin à flot : le nom de Demey sera donné à l'écluse principale de ce nouveau port. Le Roi a été amené en cet endroit par le vialon qui l'avait pris à la gare. Sa Majesté, en grande tenue de général en chef de l'armée belge, était accompagnée des ministres De Smet de Naeyer et De Bruyn. Remar-

que, dans la suite de Souverain d'Ostende.

Un vaisseau langar, receveur des impôts, comme étant ligés, les tribunaux y ont fait des mousses — si gentilles à avoir la garde; toutefoix, h'villes, au ravissantes fait la consigne et occupent les cette espèce de tribunaux, de s'étaient massés les sociétés corage. Des cortège, avant d'être, avait parcouru la ville et le chantant des lieds patri-

A l'arrivée du Souverain d'Ostende, à l'aspect de petites p'tites. Le bourgmestre proleg l'année dont nous n'entendons le mérite d'être bref. Les journaux, cependant : Vire le mot, il s'honore d'être le premier, qui s'adressent continuellement à travers l'air la prospérité d' de son port postal, de pêche d' de son commerce, s'ajoute pour Ostende ; je ne ferai pas fermer. Il faut qu'en arrivant l'on conçoive de suite une h' charmes de nos territoires. L'année pour la saison de 1898 ces bassins dont le pose avait précédé la pierre, sortent de l'air. Mais la pose a été posé ensuite au chenal, et c'est la première fois que la pose a été posé au chenal. Cette formalité n'est pas la seule. Le Roi est attendu à Ostende à la demande d'Ostende à la demande de la ville. La pose de la première pierre a eu lieu le 19 novembre, 3 jours.

Et le Roi de faire cette relation.

Les jeunes filles criaient, tandis que Léopold II passait devant à quelques mètres de Sa Majesté. Il y a d'elles Ostende, à 11 h. 30 le train aux chaudières la ramenant à l' train royal repréant le chenal.

A midi un lunch était offert par les entrepreneurs des t' hanger, annexé au premier. M. les ministres De Smet de Naeyer ont assisté.

Le banquet offert le soir, à Kurssal, par la chambre de commerce véritablement princier. Les neur, les députés et le sénat. M. le d'nyan d'Ostende, le baron communal d'Ostende étaient de courtoisie, ainsi que de divers départements ministériels.

L'aspect de la salle était superbe. Des rubans électriques couraient en fanes à cheval qui comptaient. Et de la musique enchaînait.

A l'heure des toasts, M. Van der Chamber de commerce, et l'édile, porte la santé du Roi. Les Ostendais étaient ses grands.

L'après-midi, continue le grand Bruyn et, surtout, à M. De Smet de Naeyer qui ont fait pour les notables d'Ostende. Cette parti l'inséparable est très chaleureux.

Le banquet, dit-il, n'est pas une occasion achetée de la direction des travaux. M. De Smet de Naeyer a offert à nos honorables l'ara attaché à la transformation.

Quant à M. De Smet de Naeyer, c'est grâce à son concours son but, et la terre d'or, aujourd'hui, est devenue la grande ville.

Le ministre de la marine, M. De Smet de Naeyer, remercie. Il s'est dit de la mission des nouvelles installations.

Ostende, l'amélioration du stable à tout le pays; celle de l'entretien du trésor public.

L'orateur fait à grands traits que l'adoption du projet Ostende.

Le banquet est terminé à 11 heures. Et après un superbe d'onné en Kurssal, un grand et formé en ville et parcouru l'heure, la ville entière sera à tend, plus maintenant qu'un ci-

mines ! Vire le nouveau port.

LA JOU

Conclusion d'un Constat. — Sanghai et L'emprunt belge pour Pékin à Hangkan a été délé-

Mancou vices mille son décalerie, qui comprend de chasseurs en garnison à les 3^e et 4^e régiments de la Bruges, Gand et Audenard nouveaux d'ensemble dans le d'un ordre de service émané de la guerre vient de fixer un programme de ces manœuvres. Le 2^e et 4^e juillet, deux bataillons effectuera une manœuvre vers Aerchof.

baton ou une marque de préférence. C'est à peine si je découvrais parfois un petit éclair malin luisant au fond de son œil, mais c'était tout.